

Aides à la rénovation des logements

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) a débuté sur le territoire de la Communauté de Communes pour six années (2016-2021).

Des crédits sont disponibles. Ils permettent d'aider, les propriétaires occupants, mais également les réhabilitations de logements destinés à la location après travaux.

URBAM CONSEIL est l'équipe qui se tient à votre disposition pour vous informer, vous conseiller, vérifier la recevabilité de votre demande.

Vous pouvez sans aucun engagement demander l'intervention gratuite de ses techniciens.

Catherine SIMON est l'animatrice de l'opération, contactez-la au :
03 29 64 45 10 ou
au 06 70 16 15 04

- Vous envisagez des travaux?
- Vous souhaitez savoir si vous pouvez bénéficier de subventions?

Renseignez-vous sans tarder!

Propriétaires, renseignez-vous à l'une ou l'autre de ces permanences, à la Mairie de Giromagny:

2020

• Mercredi 2 septembre :
de 13h00 à 15h00 à la Mairie de Giromagny,

• Mercredi 23 septembre :
de 10h30 à 12h30 à la Mairie de Giromagny,

• Mercredi 7 octobre :
de 13h00 à 15h00 à la Mairie de Giromagny,

• Mercredi 21 octobre :
de 10h30 à 12h30 à la Mairie de Giromagny,

• Mercredi 4 novembre :
de 13h00 à 15h00 à la Mairie de Giromagny,

• Mercredi 25 novembre :
de 10h30 à 12h30 à la Mairie de Giromagny,

• Mercredi 9 décembre :
de 13h00 à 15h00 à la Mairie de Giromagny,

Des aides pour améliorer la performance énergétique